



**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES«**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le  
lundi 2 octobre 2017 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents:

Monsieur	Serge Deschênes,	maire
Madame	Sylvie Ostigny,	conseillère
Monsieur	Julien Normand,	conseiller
Monsieur	Dave Prévèreault,	conseiller
Monsieur	Pierre Ross,	conseiller

Et

Madame	Dania Hovington,	dir. gén./sec.-trés.
--------	------------------	----------------------

**OUVERTURE**

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 34 et vérifie le quorum.

**2017-10-214  
6600**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, que le point " Affaires nouvelles " demeure ouvert et que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

**2017-10-215  
6600**

**ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité, d'accepter tel quel le procès-verbal de la session ordinaire tenue le 11 septembre 2017.

**QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

**2017-10-216  
6600**

**DÉPÔT DES RAPPORTS**

**- Rapports financiers**

Dépôt du rapport sur les recettes et les dépenses en date du 30 septembre 2017.

**- Aqueduc**

Pointe-aux-Outardes : 2 232 m<sup>3</sup>, moyenne : 77 m<sup>3</sup>/jr  
Les Buissons : 6 133 m<sup>3</sup>, moyenne : 211 m<sup>3</sup>/jr  
Station de recherche : Non disponible  
Camping de la Rive : Non disponible

**- Service incendie de Pointe-aux-Outardes**

Rapport sur les pratiques tenues : 13 et 20 septembre 2017  
Incendies : 5, 20 et 22 septembre 2017  
Premiers répondants : 14 septembre 2017  
Formation de pompiers : Aucune



**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**



Prévention : Aucune

**- M.R.C. de Manicouagan**

Aucun.

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de ces rapports.

2017-10-217  
6601

**CORRESPONDANCE**

**Reçue :**

\* Commission de protection du territoire agricole -17-09- envoi du compte rendu de la demande et orientation préliminaire concernant la demande d'aliénation d'une superficie de 70 hectares d'une partie du lot 4 917 327 appartenant à Les Semences Élite du Québec.

**Expédiée :**

\* Mme Martine Salomon, coordonnatrice, Corporation de développement touristique et récréatif de la péninsule -17-09-13- envoi de la résolution numéro 2017-08-182 selon laquelle le conseil nomme Mme Sylvie Ostigny comme représentante de la municipalité de Pointe-aux-Outardes en vue de siéger sur le conseil d'administration de la Corporation de développement touristique et récréatif de la péninsule.

\* Ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire, Centre de gestion documentaire et du registraire -17-09-19- envoi du règlement 336-17 modifiant le Règlement numéro 307-11 décrétant une dépense de 1 465 010 \$ et un emprunt de 210 189 \$ pour la réalisation de travaux de protection du littoral dans la municipalité de Pointe-aux-Outardes.

\* Mme Frédérique Tremblay, MRC de Manicouagan -17-09-14- envoi de la résolution numéro 2017-09-198 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes adopte le projet de schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Manicouagan et le plan de mise en œuvre pour la municipalité de Pointe-aux-Outardes.

M. Normand Bissonnette, Organisme de Bassins Versants -17-09-19- envoi de la résolution numéro 2017-09-206 selon laquelle le conseil mandate l'Organisme de bassins versants de Manicouagan à procéder au trappage des castors dans le secteur de Baie-Saint-Ludger, au coût de 1 000 \$, plus taxes.

Il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de cette correspondance.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2017-10-218  
6601

**PRÉSENTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT**

Il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité, d'accepter pour paiement les comptes apparaissant sur la liste numéro 2017-10-02.



**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**

**ENGAGEMENT DE CRÉDIT**

Aucun.

**PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT**

Aucun.

**PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS**

2017-10-219  
6602

**OFFRE DE SERVICE – MESURE DE COMPENSATION – STABILISATION  
DES BERGES DU FLEUVE SAINT-LAURENT SUR LE TERRITOIRE DE  
POINTE-AUX-OUTARDES (SECTEUR À L'OUEST DU QUAI)**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du projet de stabilisation des berges du fleuve Saint-Laurent, une perte de superficie de près de 4 000 m<sup>2</sup> dans l'habitat du poisson sera engendrée par la réalisation des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** cette superficie doit être compensée et un engagement ferme doit être pris par la municipalité de Pointe-aux-Outardes;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de Cima+ afin de bien cibler la mesure de compensation.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité, de mandater la firme CIMA + afin de bien cibler la mesure de compensation selon les étapes suivantes :

- Les organismes susceptibles d'avoir des projets de mise en valeur, de restauration ou de création d'habitats pour le poisson seront contactés, afin de présenter un liste de projets potentiels;
- De cette liste, les projets répondant aux grands principes de compensation seront documentés suffisamment afin d'en permettre la priorisation;
- Le ou les projets permettant de compenser, à sa juste valeur, l'habitat perdu seront retenus et proposés au MDDELCC;
- Un suivi sera effectué auprès du MDDELCC afin de statuer sur le projet qui permettra de répondre au processus d'évaluation des impacts sur l'environnement;
- Le mandat prendra fin à l'acceptation de la mesure de compensation par le MDDELCC;

Et ce au coût de 6 000 \$, plus taxes.

Le coût pour cibler la mesure de compensation sera remboursé par le ministère de la Sécurité publique.

2017-10-220  
6602

**ACHAT – PETITE GÉNÉRATRICE**

**CONSIDÉRANT QUE** lors de travaux, une petite génératrice serait très efficace afin d'utiliser certains outils;

**CONSIDÉRANT** les soumissions reçues pour une génératrice 2 000 W.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité, de procéder à l'achat d'une génératrice Polaris modèle P2000i, 2 000 W, auprès de Baie-Comeau Motosports, au coût de 1 218,72 \$, taxes incluses.

Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes



2017-10-221  
6603

**DON – RANDONNÉE VÉLO SANTÉ 2017**

**CONSIDÉRANT** l'événement Randonnée Vélo Santé 2017 qui s'est tenu les 25, 26 et 27 août 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la Randonnée Vélo Santé vise à recueillir des fonds au bénéfice de la Fondation du CSSSM en vue de la réalisation d'un « projet santé » pour le Centre de santé et de services sociaux de la Haute-Côte-Nord-Manicouagan, secteur Manicouagan, et le développement de la Véloroute des Baleines.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes remette un montant de 250 \$ à la Fondation du centre hospitalier régional de Baie-Comeau dans le cadre de la Randonnée Vélo Santé 2017.

2017-10-222  
6603

**ADHÉSION 2017 – ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL**

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, de procéder à l'adhésion 2017 de M. Herman-Carl Gravel, superviseur des loisirs et de la culture, auprès de l'Association québécoise du loisir municipal au coût de 287 \$, plus taxes

2017-10-223  
6603

**RÉVISION BUDGÉTAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2017 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité, d'accepter la révision budgétaire 2017, datée du 14 septembre 2017, de l'Office municipal d'habitation de Pointe-aux-Outardes. La part de la municipalité de Pointe-aux-Outardes augmente à 3 438 \$ pour l'année 2017.

2017-10-224  
6603

**RÉPARATION – SURPRESSEUR AU 111, CHEMIN PRINCIPAL (SECTEUR LES BUISSONS)**

**CONSIDÉRANT QUE** le surpresseur situé au 111, chemin Principal (secteur Les Buissons) doit être réparé;

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue pour réparer le surpresseur.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité, que Moteurs PM procède à la réparation du surpresseur situé au 111, chemin Principal (secteur Les Buissons), au coût de 1 128,20 \$.

**AFFAIRES NOUVELLES**

2017-10-225  
6603

**ADHÉSION À UN CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a procédé à un appel d'offres et que suite à ce processus, elle est « preneur » d'un contrat d'assurance-collective auprès de La Capitale, lequel s'adresse aux employés des municipalités, MRC et organismes municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** tant le *Code municipal* que la *Loi sur les cités et villes* permettent à une municipalité (ou MRC ou organisme) d'adhérer à un tel contrat;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM a transmis à la municipalité les coûts de



## Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

la prime qui lui sera applicable pour l'année 2018 et qu'en conséquence, la Municipalité (ou MRC ou organisme) désire y adhérer et qu'elle s'engage à en respecter les termes et conditions;

**CONSIDÉRANT QUE** la date de mise en vigueur du contrat est le 1<sup>er</sup> janvier 2018;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité,

**QUE** la Municipalité de Pointe-aux-Outardes adhère au contrat d'assurance-collective souscrit par la FQM pour la période prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et qu'elle s'engage ensuite à lui donner un préavis d'une année avant de quitter ce regroupement;

**QUE** la Municipalité de Pointe-aux-Outardes autorise la FQM et ses mandataires FQM Assurance et AON Hewitt à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

**QUE** la Municipalité de Pointe-aux-Outardes accorde à la FQM, et ses mandataires désignés (actuellement FQM Assurance et Aon Hewitt), le mandat d'agir à titre d'expert-conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

**QUE** la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM, le droit de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

**QUE** la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

### INFORMATIONS - SUIVI DE DOSSIERS AVEC HYDRO-QUÉBEC

M. le maire, Serge Deschênes, fait un résumé concernant le suivi de divers dossiers avec Hydro-Québec.

#### - Projet « Maîtrise de la végétation »

Un inventaire des arbres susceptibles de tomber sur les lignes électriques a été effectué sur tout le territoire de la municipalité de Pointe-aux-Outardes, sur une distance de 32 kilomètres. On a répertorié 500 arbres et 5 portées (bande boisée en continu). Les travaux d'élagage seront entamés cet automne et achevés en 2018, si nécessaire. On va d'abord procéder à la coupe aux endroits les plus critiques afin de réduire les probabilités de bris sur le réseau de distribution. Durant les 3 prochaines semaines, les citoyens ayant des arbres à couper sur leur propriété seront contactés par Hydro-Québec afin d'obtenir leur autorisation. D'autre part, la pétition déposée par les citoyens à la session ordinaire du 28 août 2017 a été remise aux représentants d'Hydro-Québec.

#### - Acquisition de génératrices pour la distribution de l'eau

Selon les informations obtenues auprès des autorités d'Hydro-Québec, il n'existe aucun programme d'aide financière pour l'acquisition de génératrices. Par ailleurs, nos démarches ont permis d'apprendre que les génératrices répondant à nos besoins seraient de puissance beaucoup moins grande que celle recommandée dans l'étude réalisée par le Groupe-conseil TDA en 2007. Disons que, les travaux réalisés aux deux stations de pompage ces dernières années, ont contribué à réduire considérablement la consommation en

**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**



électricité. Afin de nous aider à bien identifier les besoins pour l'achat éventuel de génératrices, nous avons soumis le dossier à un ingénieur d'Hydro-Québec qui produira un rapport qui nous sera transmis ultérieurement.

- Dépotoir clandestin

Depuis quelques années, Hydro-Québec fait le nettoyage de gros rebuts qui sont disposés près du poste de Chute-aux-Outardes, situé à proximité de l'entrée de la municipalité de Pointe-aux-Outardes. Afin d'éviter ce genre de situation, l'installation d'une clôture avec une barrière en bordure du chemin Principal a été envisagée par les autorités d'Hydro-Québec. Comme nous savons que cet accès est utilisé par les amateurs de pêche blanche, nous avons convenu avec eux de tenter d'abord de sensibiliser les gens au civisme, par le biais du bulletin Le Cacardeur et de la télévision de la Péninsule, avant d'en venir à une solution radicale. De plus, comme les utilisateurs sont souvent des résidents de localités environnantes, M. le maire compte aussi sensibiliser ses pairs à cette problématique.

2017-10-226  
6605

**FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES**

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, de fermer Les Affaires nouvelles.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

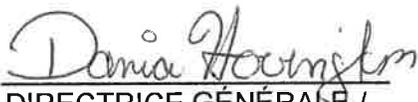
Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2017-10-227  
6605

**FERMETURE DE LA SESSION**

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, que la présente session soit et est levée, il est 21 h 10.

  
MAIRE

  
DIRECTRICE GÉNÉRALE /  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

*Je, Serge Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

  
MAIRE

